

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**24 octobre 2019 à 20h30 en Mairie**

Le 24 octobre 2019 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents** : Tous sauf

**Absents représentés** : Jérémy ARAQUE par Régis NOIZET, Romain GIRARDIN par Pascal POISSON, Pascal THEISEN par Marie-Claude HIMMESOETE, Elisabeth MOUFFLIER par Françoise MIRAT

**Absents excusés** : Michel DAUTEUIL, Nathalie VERON,

**Absents non excusés**: Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier, excusé

Karine BOCQUET a été nommée secrétaire.

Communications

25/10/19 - 14h Conseil municipal jeune

25/10/19 - 16h RDV Société Morel pour Lavoir et Passage des Remparts

26-27/10/19 - Foire

26/10/19 - 11h Pot forain au Centre social

26/10/19 - 15h Lacher de ballons

27/10/19 - 11h30 Pot avec éleveurs charolais

11/11/19 - Cérémonies 11 novembre

12/11/19 - 14h Réunion Habitat insalubre

13/11/19 - 18h Remise prix fleurissement

16/11/19 - Bad Fluo

Chaque mardi à 9h30 réunion de chantier la Folie

Communication sur l'échange du chemin de la Grâce à Mondant

Ajout d'une délibération - Avis favorable du Conseil municipal

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2019**

*Adopté à l'unanimité*

**DELIBERATIONS**

**2019-9818 Travaux d'extension de la maison médicale - attribution du lot n°7**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'extension de la maison médicale.

Les premières démarches vont consister en l'acquisition d'un terrain qui sera ensuite utilisé pour la construction.

Lors de la consultation, le lot n°7 (cloisons, doublage, menuiseries intérieures) avait été déclaré infructueux. Lors du Conseil municipal du 24 juin 2019, l'offre de la SARL AA MEREAU avait été validée.

A ce jour, l'entreprise n'a toujours pas débuté les travaux et empêche l'avancement du chantier. L'entreprise ne donne aucune justification malgré les multiples relances du Maître d'œuvre et de la Mairie. Il est donc proposé de procéder à la résiliation du marché.

Une nouvelle offre a été transmise par l'entreprise ISODECOR pour 147 950,90 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de résilier le marché passé avec l'entreprise SARL AA MEREAU  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise ISODECOR pour un montant de 147 950,90 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9819 Remplacement de la pompe à chaleur du cinéma et de la salle des fêtes Roger Perrin**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de remplacer la pompe à chaleur du cinéma et de la salle des fêtes Roger Perrin. Suite aux dernières pannes, il apparaît que la pompe à chaleur n'est pas réparable. 4 entreprises ont déposé une offre suite à la mise en concurrence.

Après analyse par le bureau d'étude en charge du marché, il est proposé de retenir l'offre de la société COPRECS pour un montant total de 66 998 € HT. Ce prix comprend les 2 options du marché, à savoir le remplacement des batteries électriques et des ventilo convecteurs.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise COPRECS pour 66 998 € HT.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement,

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9820 Création d'un mur de soutènement au cimetière de Montmirail**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser un mur de soutènement au cimetière de Montmirail.

Les travaux portent sur la mise en place de murets bétons préfabriqués en L sur 26 mètres linéaires pour permettre la poursuite du creusement des prochaines concessions qui seront vendues.

2 entreprises ont déposé une offre. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise RVM pour un montant de 11 765 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise RVM pour un montant de 11765 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9821 Transfert de la compétence "Création et gestion de maisons de service public" à la CCBC**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création d'une maison de service au public afin de maintenir et faciliter l'accès de proximité aux services administratifs.

La création d'une MSAP à l'échelle de la CCBC est cohérente afin de répondre aux besoins d'accessibilité aux services publics et de proximité ainsi qu'aux besoins de simplification des démarches, indispensables aux administrés.

Une mise en place avant le 31 décembre 2021 permettra d'obtenir le label France Services (réseau mis en place par le gouvernement pour l'accessibilité des services publics).

Pour permettre à la CCBC de porter ce projet, il est nécessaire de procéder au transfert de la compétence.

Afin de permettre ce transfert à la CCBC, l'accord doit être exprimé par deux tiers des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Il est également indispensable d'avoir l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse (si supérieur au 1/4 de la population totale concernée).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

EMET un avis favorable à l'ajout de la compétence optionnelle "Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations" dans les statuts de la CCBC

APPROUVE la modification des statuts

*Adopté à l'unanimité.*

## **2019-9822 Avis sur l'intégration de la commune de Margny dans le périmètre de la CCBC**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande d'intégration de la commune de Margny dans le périmètre de la CCBC

Afin de permettre l'extension du périmètre de la CCBC, l'accord doit être exprimé par deux tiers des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Il est également indispensable d'avoir l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse (si supérieur au 1/4 de la population totale concernée).

Les liens territoriaux étroits existant entre la CCBC et la Commune de Margny (bassin d'emploi, fréquentation des commerces et du milieu associatif du territoire, utilisation des services publics de la CCBC) justifient l'intégration de cette commune dans le périmètre de la CCBC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Margny à la CCBC à compter du 1er janvier 2020

*Adopté à l'unanimité*

## **2019-9823 Actualisation tarifaire des droits de place - Marchés et foire**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de fixer les tarifs actualisés comme suit avec un nouveau tarif pour les commerçants Montmirailais souhaitant exposer devant leur magasin durant la foire: 15 € HT.

### ***Marchés de Montmirail du Lundi et du Samedi***

*Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50)*

*Commerçant abonné :* 1,18 €

*Commerçant non abonné :* 1,63 €

### ***Attractions et Etablissements forains***

*Le m2 par jour d'occupation* 0,42 €

*Droits de déchargement, par véhicule :* 1,15 €

### ***Foire de la Saint Simon et Braderie***

*Droits d'inscription stand < 6metres de façade :* 10,72 €

*Droits d'inscription stand > 6metres de façade :* 27,53€

*Le mètre linéaire de façade (profondeur 2m50) :* 5,70 €

*Matériels agricoles et automobiles : forfait foire* 50,00 €

*Commerçants situés dans le périmètre de la foire exposant devant leur magasin : forfait foire* 15,00 €

### ***Vide-grenier, Brocantes, Foires agricoles***

*Pas de droits d'inscription*

*Le mètre linéaire (profondeur 6 ml) :* 3,15 €

***Minimum de règlement par chèque selon règlement*** 109,10 €

*Adopté à l'unanimité*

## 2019-9824 Candidature pour l'accueil des services de la DGFIP à Montmirail

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'appel à candidature à destination des communes pour accueillir les services de la DGFIP.

Le projet porté par le ministre de l'action et des comptes publics consiste en la délocalisation de 3000 emplois au sein de villes rurales et péri-urbaines.

L'objectif est de constituer des services d'une quinzaine à une cinquantaine d'agents par ville d'implantation. A cette fin, il est proposé de candidater à cet appel pour de permettre l'implantation d'un service à Montmirail.

La proposition porte sur la mise à disposition à titre gratuit de l'actuel centre des finances publiques auquel il convient d'ajouter l'appartement situé à l'étage qui sera réhabilité en surface de bureaux.

La DGFIP ne paiera donc que les charges liées au bâtiment. La surface totale d'accueil des bureaux proposée est donc de 251 m<sup>2</sup> à laquelle il faut ajouter des locaux d'archives de 40m<sup>2</sup>, un garage et un local technique. Des locaux supplémentaires de 37 m<sup>2</sup> peuvent également être ajoutées si besoin à la mise à disposition.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

EMET un avis favorable à l'implantation d'un service de la Direction Générale des Finances Publiques à Montmirail.

EMET un avis favorable aux conditions de mise à disposition des locaux proposés dans la candidature.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h50*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

